

Compétences

Publié le 26/05/2023 – Mis à jour le 28/02/2024

L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse détient 7 compétences obligatoires

- Développement économique (Zones d'activités économiques, gestion du marché de Coustellet, tourisme)
- Aménagement de l'espace communautaire (Scot, mobilités)
- Équilibre social de l'habitat (PLH, politique du logement communautaire)
- Politique de la ville (contrat de ville)
- Eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse détient 4 compétences optionnelles

- Création, aménagement et entretien de la voirie reconnue d'intérêt communautaire
- Création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs communautaires (réseau de 12 médiathèques et 2 piscines)
- Actions sociales d'intérêt communautaire (réseau de 14 crèches)

L'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse est aussi compétente en matière

- D'actions de développement économique et de promotion du territoire communautaire :
 - actions de valorisation du domaine public et privé communautaire en lien avec les compétences statutaires de la collectivité : gestion et entretien des campings et aire de stationnement pour camping-cars
 - actions en faveur de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique et soutien aux diverses structures intervenant dans ces domaines
- Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de certaines communes, conduite des actions ou opérations d'aménagement destinées à l'exercice des compétences communautaires, notamment zone d'aménagement concerté, lotissement, acquisitions et réserves foncières, zone d'aménagement différé, exercice du droit de préemption
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : musiques actuelles
- Actions de sensibilisation visant la protection et la mise en valeur de l'environnement présentant un intérêt pour l'ensemble de la communauté ou dont l'intérêt dépasse celui d'une seule commune
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Communication électronique : création, extension et gestion d'infrastructures, équipements et réseaux de communication électronique présentant un intérêt pour l'ensemble de la communauté ou dont l'intérêt dépasse celui d'une seule commune
- Lutte contre l'incendie : prise en charge des cotisations au SDIS en lieu et place des communes membres
- Espace naturel sensible « La Garrigue » à Mérindol

